



Comité de bassin

Séance plénière

4 novembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

1. Diffusion	2
2. Délibérations	3
3. Liste de présence	16

Comité de bassin

Séance plénière

4 novembre 2015

Diffusion

- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Comité de bassin

Séance plénière

4 novembre 2015

Délibérations

L'an deux mille quinze, le quatre novembre à dix heures, le comité de bassin Loire-Bretagne s'est réuni au Centre de conférences d'Orléans (9, place du 6 juin 1944, 45000 Orléans) sous la présidence de Monsieur Joël PELICOT, président.

- 2015-19** Adoption du Sdage 2016-2021
- 2015-20** Avis sur le programme de mesures 2016-2021
- 2015-21** Programme d'action de prévention des inondations marais d'Olonnes. Porteur du projet : syndicat mixte des Marais des Olonnes. PAPI complet sur le territoire des marais des Olonnes
- 2015-22** Programme d'action de prévention des inondations marais du Payré. Porteur du projet : syndicat mixte d'études et d'aménagement des maris du Payré. PAPI d'intention des marais du Payré
- 2015-23** Projet de Sage Loire-amont
- 2015-24** Rédaction d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Mandat donné à la commission Planification

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 4 novembre 2015

Délibération n° 2015 – 19

ADOPTION DU SDAGE 2016-2021

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu l'arrêté modifié du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- vu l'avis de la commission littoral réunie le 15 septembre 2015
- vu l'avis de la commission communication réunie le 16 septembre 2015
- vu l'avis de la commission du milieu naturel aquatique sur les orientations en matière de protection des milieux aquatiques réunie le 9 octobre 2015
- vu l'avis de la commission inondations, plan Loire réunie le 13 octobre 2015
- vu l'avis de la commission planification réunie le 14 octobre 2015
- considérant les résultats avis émis par les assemblées et organismes consultés du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015
- considérant les avis émis lors de la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

DÉCIDE :

Article unique

D'adopter le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 et ses documents d'accompagnement.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PÉLICOT

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 4 novembre 2015

Délibération n° 2015 – 20

AVIS SUR LE PROGRAMME DE MESURES 2016-2021

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu l'avis favorable de la commission Planification réunie les 29 et 30 septembre et le 14 octobre 2015

DÉCIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au programme de mesures 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne.

Article 2

De souligner l'intérêt d'une présentation aux commissions territoriales de la synthèse de la mise en œuvre du programme de mesures, à réaliser dans un délai de trois ans suivant sa publication.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PÉLICOT

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Séance plénière du 4 novembre 2015

Délibération n° 2015 – 21

PROGRAMMES D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Nom du projet : PAPI complet sur le territoire des Marais des Olonnes

Porteur de projet : Syndicat Mixte du Marais des Olonnes

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu le cahier des charges de l'appel à projet des PAPI du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, publié le 17 février 2011
- vu la circulaire du 12 mai 2011 du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement relative à la labellisation et au suivi des projets « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations 2011 » et opérations de restauration des endiguements « Plan de Submersion Rapide »
- vu la délibération n° 11-16 du 7 juillet 2011 du comité de bassin approuvant la procédure et les critères de labellisation pour les PAPI complets de plus de trois millions d'euros
- vu l'avis de la commission Inondations, Plan Loire, réunie le 13 octobre 2015

Considérant le dossier de projet de PAPI adressé au préfet de Vendée par le président de Syndicat Mixte du Marais des Olonnes, le 21 juillet 2015

Considérant le rapport de présentation du délégué de bassin du 4 septembre 2015

DÉCIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au projet de PAPI complet du Syndicat Mixte du Marais des Olonnes, pour l'attribution d'un label national, sous réserve :

- d'explicitier les résultats qui ont conduit à retenir les niveaux de protection des ouvrages de la Gachère (barrage et digues) définis dans l'action 7.1 avant signature de la convention ;
- d'identifier dans le contenu de l'action 7.5, ce qui relève précisément de la gestion du risque d'inondation en cas de conditions hydrodynamiques défavorables pour la validation du plan de financement.

Article 2

De proposer à la commission mixte Inondations, en charge de l'examen du dossier pour labellisation, de demander au porteur de projet de prendre en compte les recommandations suivantes :

- prévoir l'analyse des enjeux relatifs aux aspects opérationnels de la gestion de crise, (satisfaction des besoins prioritaires des populations en cas de crise et retour à la normale) pour adapter les plans communaux de sauvegarde ;
- approfondir les dimensions « humaines » et « historiques » des risques liés aux inondations pour une meilleure prise en compte de la vulnérabilité globale du territoire dans la perspective du bilan à mi-parcours ;
- veiller au bon dimensionnement des moyens humains alloués à la mise en œuvre du PAPI ;
- mettre en place l'accompagnement des communes, pour les aider à intégrer des objectifs de réduction de la vulnérabilité du territoire aux aléas maritimes et fluviaux du PAPI et du PPRL dans l'élaboration ou la révision de leur documents d'urbanisme ;
- compléter la stratégie relative à la digue des Granges.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël PÉLICOT', is written over a faint circular stamp.

Joël PÉLICOT

COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Séance plénière du 4 novembre 2015

Délibération n° 2015 - 22

PROGRAMMES D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Nom du projet : PAPI d'intention des Marais du Payré

Porteur de projet : Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement des Marais du Payré

Le Comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement ;

- Vu le code de l'environnement Livre II, Titre I, chapitre 3 (partie législative) ;
- Vu le code de l'environnement Livre II, Titre I, chapitre 3, section, 3, sous-section 1 (partie réglementaire) ;
- Vu la circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations 2011 » et opérations de restauration des endiguements « Plan de Submersion Rapide » ;
- Vu la délibération du comité de bassin du 7 juillet 2011 approuvant la procédure et les critères de labellisation pour les PAPI complets de plus de trois millions d'euros ;
- Vu le cahier des charges de l'appel à projet des PAPI du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), publié le 17 février 2011 ;
- Vu l'avis de la commission Inondations, Plan Loire, réunie le 13 octobre 2015.

Considérant,

- *le dossier de projet de PAPI adressé au préfet de Vendée par le président de Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement des Marais du Payré, le 22 juillet 2015 ;*
- *le rapport de présentation du Délégué de bassin du 4 septembre 2015;*

DECIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au projet de PAPI d'intention du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement des Marais du Payré.

Article 2

De proposer à la commission mixte Inondations, en charge de l'examen du dossier pour labellisation, de demander au porteur de projet de prendre en compte les recommandations suivantes :

- de mettre en place une gouvernance élargie pour l'élaboration du PAPI, notamment dans le but d'intégrer les enjeux environnementaux et paysagers ;
- de confirmer, par une analyse des enjeux et des aléas, qu'il n'y a pas lieu de retenir la partie amont du bassin versant du Payré dans le périmètre du PAPI ;
- d'accorder une attention particulière à la zone de l'estuaire du Goulet compte tenu de la topographie du site et de la concentration d'un certain nombre d'enjeux ;
- de prévoir dès que possible la mise en place d'un dispositif de suivi des phénomènes d'érosion ;
- d'assurer de la compatibilité de la stratégie d'actions développée avec les orientations d'aménagement et de gestion du trait de côte préconisées à l'échelle régionale.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël PELICOT', is written over the printed name.

Joël PELICOT

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 4 novembre 2015

Délibération n° 2015 – 23

AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE SAGE LOIRE AMONT

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre II, section 2 (partie réglementaire)
- vu l'avis de la commission Planification réunie le 14 octobre 2015
- sur demande de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Loire amont

Considérant que le comité de bassin, saisi pour avis d'un projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), se prononce sur la compatibilité dudit schéma avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et sur la cohérence avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné,

DÉCIDE :

Article 1

De donner un avis favorable au projet de Sage Loire amont.

Article 2

D'émettre la recommandation suivante :

- dans la partie « gouvernance » du PAGD, le Sage rappelle que le I de l'article L212-4 du code de l'environnement prévoit que, en l'absence d'un groupement de collectivités locales dont le périmètre d'intervention englobe l'intégralité du périmètre du Sage, et si le périmètre du Sage est compris dans celui d'un établissement public territorial de bassin (EPTB), c'est l'EPTB qui en assure la mise en œuvre. Le PAGD pourrait rappeler qu'une démarche de recherche d'une structure porteuse a donc été engagée.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PÉLICOT

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du 5 novembre 2015

Délibération n° 2015 – 24

REDACTION D'UN PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mandat donné à la commission planification

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, Livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire)

Considérant

- la réalité déjà observée et les impacts prévisibles du changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne, tant sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques que sur la disponibilité de la ressource ;
- l'ambition française en matière d'adaptation au changement climatique, notamment au travers du PNACC – plan national d'adaptation au changement climatique ;
- les premiers éléments d'adaptation contenus dans le projet de Sdage 2016-2021 ;
- la préoccupation que constitue l'enjeu du changement climatique qui s'est exprimée pendant la consultation du public sur le projet de Sdage

DÉCIDE :

Article 1

Mandat est donné à la commission planification en vertu du règlement intérieur pour produire un plan de bassin d'adaptation au changement climatique. La commission sollicitera autant que de besoin les compétences données aux autres commissions (littoral, communication, inondation plan Loire, commission du milieu naturel aquatique...) pour parvenir à cette fin.

Article 2

Le comité de bassin souhaite disposer d'un tel plan d'ici fin 2017. La commission Planification :

- apportera des éléments attestant les risques et les conséquences possibles du changement climatique sur la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin ;
- recensera les démarches en cours ou terminées pouvant initier des actions ;
- sollicitera les acteurs du bassin pour préciser ces actions et leur portée ;

- proposera une série d'actions pour réduire les vulnérabilités ou contrer les effets négatifs prévisibles ;
- animera une concertation avec les acteurs pour recueillir les bonnes pratiques et favoriser par la suite l'inscription dans leur démarche des recommandations du plan ; une attention particulière sera portée aux Commissions locales de l'eau et aux Plans d'aménagement et de gestion durable des SAGE du bassin.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne



Joël PELICOT

Comité de bassin

04/11/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 172 ok

Statut :

P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :	
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés		
127	173	1	-1	175	185	185	14	38	46	46
	0		0	PV	AIME	Usagers				SAILLARD
X	1		0	P	ALBERT	Collectivités territoriales				
X	2		0	P	ANTON	Collectivités territoriales		D'AUX		
X	1		0	P	AUCONIE	Collectivités territoriales				
X	2		0	P	BARNIER	Collectivités territoriales		FRECHET		
	0		0	PV	BARRET	Etat et établissements publics				GUYOT
X	1		0	P	BEAUFILS	Usagers				
X	1		0	P	BEAUJANEAU	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BECHLER	Etat et établissements publics				GAILLET
X	1		0	P	BELAUD	Collectivités territoriales				
X	2		0	P	BELLIARD	Usagers		PATURAT		
	0		0		BITEAU	Usagers				
X	1		0	P	BLACHON	Usagers				
X	2		0	P	BLEUNVEN	Collectivités territoriales		ROLLAND		
	0		0	PV	BODARD	Collectivités territoriales				GIBEY
	0		0	PV	BOISNEAU Jean-Paul	Collectivités territoriales				HERVOCHON
X	2		0	P	BOISNEAU Philippe	Usagers		VALLEE		
X	1		0	P	BONNEFOUS	Usagers				
X	2		0	P	BONNET	Collectivités territoriales		MARCELLOT		
X	3		0	R	BONNEVILLE	Etat et établissements publics	MAILFERT	COMET	CHALUS	
X	1		0	P	BONNIN	Collectivités territoriales				
X	2		0	P	BOUCHARDY	Collectivités territoriales		VIGNAL		
	0		0	PV	BOUJOT	Collectivités territoriales				SAUVEZ
	0		0	A	BOUSSARD	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BRAVARD	Collectivités territoriales				SAUVADE
X	1		0	P	BRET	Usagers				
	0		0		BROCHOT	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BRUGIERE	Usagers				HANGARD
X	1		0	P	BRUNY	Usagers				
X	1		0	P	BUIN	Usagers				
X	2		0	P	BURLOT	Collectivités territoriales		LE GOFF		
X	1		0	P	CAROLY	Usagers				
X	1		0	P	CAUDAL	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	CAYREL	Etat et établissements publics				MARIE
	0		0	PV	CEDELLE	Collectivités territoriales				DAMIENS
	0		0	PV	CHALUS	Etat et établissements publics				BONNEVILLE
X	1		0	P	CHASSANDE	Etat et établissements publics				
X	1		0	P	CHATRY	Usagers				
X	2		0	P	CHELLET	Usagers		MORANDEAU		
X	1		0	P	CHITO	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	COISNE	Usagers				
X	1		0	P	COLLET	Usagers				
X	1		0	P	COLLETER	Usagers				
	0		0	PV	COMET	Etat et établissements publics				BONNEVILLE
X	1		0	P	COUTURIER	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	COZIC	Collectivités territoriales				GROSJEAN
	0		0	PV	DAMIE	Etat et établissements publics				DE CADEVILLE
X	3		0	P	DAMIENS	Collectivités territoriales		CEDELLE	GAILLARD	
X	1	12H50	-1	PV	D'AUX	Collectivités territoriales				ANTON
X	1		0	R	DAVID	Etat et établissements publics	ROYER			
	0		0	PV	DE BEAUMESNIL	Usagers				SAILLARD
	0		0	PV	DE BOYSSON	Usagers				FAUCONNIER
X	2		0	R	DE CADEVILLE	Etat et établissements publics	CHAMPENOIS	DAMIE		
X	1		0	R	DE GUENIN	Etat et établissements publics	GARNIER			
X	1		0	P	DE LESPINAY	Usagers				
	0		0	PV	DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics				JAU
	0		0	A	DE REDON	Collectivités territoriales				
X	3		0	P	DEGUET	Collectivités territoriales		LEFEBVRE	DOUGE	
	0		0		DELAPORTE	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	DELPUECH	Etat et établissements publics				DUFRESNOY
	0		0	PV	DELZANT	Etat et établissements publics				VATIN
X	1		0	R	DEMARCO	Etat et établissements publics	GOMEZ			
X	1		0	P	DENIS	Usagers				
X	2		0	P	DHUY	Usagers		DREVET		

Comité de bassin

04/11/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 172 ok

Statut :

P présent
 R représenté
 PV a donné son pouvoir
 A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :	
Emerg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés		
127	173	1	-1	175	185	185	14	38	46	46
								8		
X	2		0	P	DIDON	Etat et établissements publics			NOARS	
X	1		0	P	DORON	Usagers				
	0		0	PV	DOUCET	Collectivités territoriales				PELICOT
	0		0	PV	DOUGE	Collectivités territoriales				DEGUET
	0		0	P	DRAPEAU	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	DREVET	Usagers				DHUY
X	2		0	P	DUFRESNOY	Etat et établissements publics			DELPUECH	
X	1		0	P	DURAND	Usagers				
X	1		0	P	FAUCHER	Collectivités territoriales				
X	2		0	P	FAUCONNIER	Usagers			DE BOYSSON	
X	1		0	P	FAUVEL	Collectivités territoriales				
X	2		0	P	FLEUTIAUX	Etat et établissements publics			GRELICHE	
X	1		0	P	FONTAINE	Usagers				
	0		0	PV	FRECHET	Collectivités territoriales				BARNIER
	0		0	PV	FUZEAU	Etat et établissements publics				LASMOLES
	0		0	PV	GAGNEUX	Collectivités territoriales				RAMBAUD
	0		0	PV	GAILLARD	Collectivités territoriales				DAMIENS
X	2		0	P	GAILLET	Etat et établissements publics			BECHLER	
X	1		0	P	GANDRIEU	Usagers				
X	1		0	P	GANNE	Usagers				
	0		0	PV	GASCHET	Collectivités territoriales				PELICOT
X	1		0	P	GAULANDEAU	Usagers				
	0		0	PV	GAUTHIER	Etat et établissements publics				MICHELET
X	2		0	P	GIBEY	Collectivités territoriales			BODARD	
X	1		0	P	GILBERT	Usagers				
X	1		0	P	GOUPY	Usagers				
X	1		0	P	GOUSSET	Usagers				
	0		0	PV	GRELICHE	Etat et établissements publics				FLEUTIAUX
X	1		0	P	GRIMPRET	Collectivités territoriales				
X	2		0	P	GROSJEAN	Collectivités territoriales			COZIC	
X	1		0	P	GUILLAUME	Usagers				
X	2		0	R	GUYOT	Etat et établissements publics	DURAND		BARRET	
X	2		0	P	HANGARD	Usagers			BRUGIERE	
X	1		0	P	HERILIER	Usagers				
	0		0	PV	HERVE	Collectivités territoriales				THOMAZO
X	2		0	P	HERVOCHON	Collectivités territoriales			BOISNEAU Jean-Paul	
X	1		0	R	HIRTZIG	Etat et établissements publics	DONDASSÉ			
X	1		0	P	HUET	Usagers				
X	1		0	R	JACQ	Etat et établissements publics	GROUHEL PELLOUIN			
X	1		0	P	JANVROT	Usagers				
X	2		0	P	JAU	Etat et établissements publics			DE OLIVEIRA	
X	1		0	P	JODAR	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	LAISNE	Etat et établissements publics				MICHELET
X	1		0	P	LARDON	Usagers				
	0		0	R	LASFARGUES	Etat et établissements publics	WICKER			
X	3		0	R	LASMOLES	Etat et établissements publics	BARTHÉLÉMY		MALHERBE	FUZEAU
X	1		0	P	LE FAOU	Usagers				
	0		0	PV	LE GOFF	Collectivités territoriales				BURLLOT
X	1		0	P	LE SAULNIER	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	LECHAUVE	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	LEDEUX	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	LEFEBVRE	Collectivités territoriales				DEGUET
X	1		0	P	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers				
	0		0	A	LEFORT	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	LEIBREICH	Etat et établissements publics				
	0		0		LEMARE	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	LONQUEU	Usagers				
X	1		0	P	LOSTANLEN	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	LUCAUD	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	MALHERBE	Etat et établissements publics				LASMOLES
	0		0	PV	MARCELLOT	Collectivités territoriales				BONNET
X	2		0	R	MARIE	Etat et établissements publics	MOINE		CAYREL	
	0		0		MAURIN	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	MAUSSION	Usagers				
	0		0	A	MEHEUST	Collectivités territoriales				

Comité de bassin

04/11/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 172 ok

Statut :

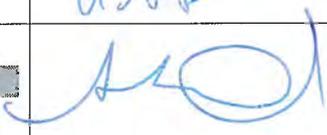
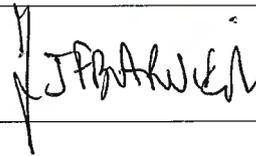
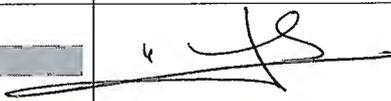
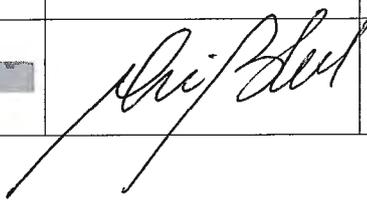
P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

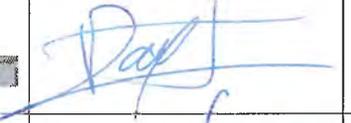
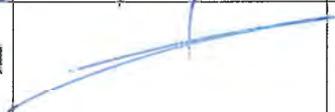
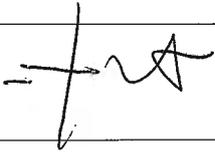
Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :	
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés		
127	173	1	-1	175	185	185	14	38	46	46
X	1		0	P	MENIER	Usagers				
X	1		0	P	MERY	Usagers				
X	1		0	P	MICHEL	Collectivités territoriales				
X	3		0	R	MICHELET	Etat et établissements publics	BERTRAND	GAUTHIER	LAISNE	
X	1		0	P	MILLIERAS	Usagers				
X	1		0	P	MOELO	Usagers				
	0		0	PV	MORANDEAU	Usagers				CHELLET
X	2		0	P	MORIN	Collectivités territoriales		RIAMON		
X	1		0	P	MOSSANT	Usagers				
X	3		0	R	NAVEZ	Etat et établissements publics	LE DAFNIET	STRZODA	VERMEULEN	
	0		0	PV	NOARS	Etat et établissements publics				DIDON
X	1		0	P	PALPACUER	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	PATURAT	Usagers				BELLIARD
X	3		0	P	PELICOT	Collectivités territoriales		GASCHET	DOUCET	
X	1		0	P	PELLERIN	Usagers				
X	1		0	P	PENAUD	Usagers				
X	1		0	P	PETROT	Usagers				
X	1		0	P	PIERSON	Usagers				
X	1		0	P	PIRIOU	Usagers				
X	1		0	P	PLESSIS	Usagers				
X	2		0	P	POINTEREAU	Collectivités territoriales		RABINEAU		
X	1		0	P	PRORIOL	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	QUENOT	Usagers				
	0		0		QUILLET	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	RABINEAU	Collectivités territoriales				POINTEREAU
X	2		0	P	RAMBAUD	Collectivités territoriales		GAGNEUX		
	0		0	PV	RIAMON	Collectivités territoriales				MORIN
X	1		0	P	RIOTTE	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	ROBERT Jean-François	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	ROBERT Alain	Usagers				
X	1		0	P	ROBERT Jacques	Usagers				
X	1		0	P	ROCHER	Usagers				
	0		0	PV	ROLLAND	Collectivités territoriales				BLEUNVEN
X	1		0	P	ROUFFET-PINON	Usagers				
X	1		0	P	ROUSSEAU	Usagers				
X	1		0	P	ROUSSET	Collectivités territoriales				
X	3		0	P	SAILLARD	Usagers		DE BEAUMESNIL	AIME	
X	1		0	P	SAQUET	Usagers				
X	1		0	P	SAUMUREAU	Usagers				
X	2		0	P	SAUVADE	Collectivités territoriales		BRAVARD		
X	2		0	P	SAUVEZ	Collectivités territoriales		BOUJOT		
X	1		0	P	SIMARD	Usagers				
X	1		0	P	SOUBOUROU	Usagers				
	0		0	PV	STRZODA	Etat et établissements publics				NAVEZ
X	1		0	P	TAUFFLIEB	Usagers				
X	2		0	P	THOMAZO	Collectivités territoriales		HERVE		
X	1		0	P	TIENGOU	Usagers				
X	1		0	P	TROUVAT	Usagers				
	0		0	PV	VALLEE	Usagers				BOISNEAU Phiiippe
X	2		0	R	VATIN	Etat et établissements publics	LAUBIER	DELZANT		
X	1		0	P	VENDROT	Usagers				
	0		0	PV	VERMEULEN	Etat et établissements publics				NAVEZ
	0		0	P	VIGIER	Usagers				
	0		0	PV	VIGNAL	Collectivités territoriales				BOUCHARDY
X	1		0	P	VOISIN	Usagers				
X	1		0	P	YVARD	Collectivités territoriales				

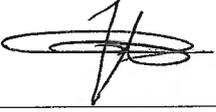
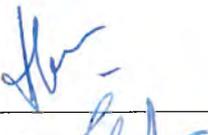
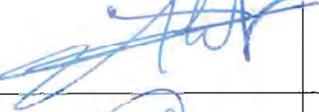
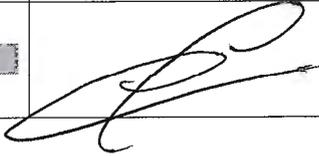
COMITÉ DE BASSIN

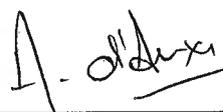
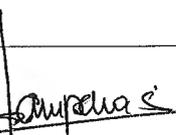
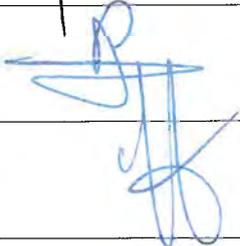
Réunion le mercredi 4 novembre 2015

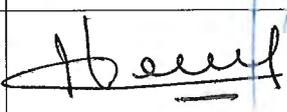
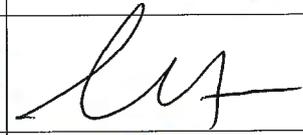
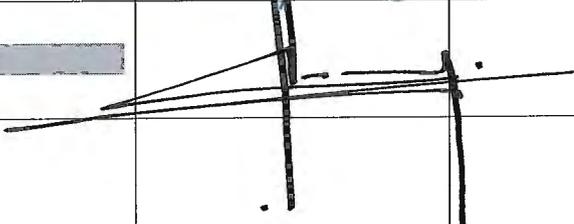
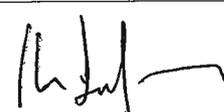
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

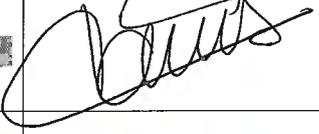
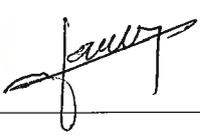
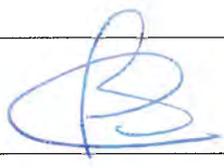
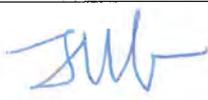
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. AIME Christian		
	P	M. ALBERT Philippe		
	P	Mme ANTON Stéphanie		
	P	Mme AUCONIE Sophie		
+ chauffeur	P	M. BARNIER Jean-François		M. FRECHET Daniel
	A	Mme BARRET Christiane		
	P	M. BEAUFILS Marc		
	P	M. BEAUJANEAU Gilbert		
	A	M. BECHLER Jean-Yves		
	P	M. BELAUD Bernard		
	P	M. BELLARD Jean-Luc		M. PATURAT Jacques
	A	M. BITEAU Benoît		
	P	M. BLACHON Eric		

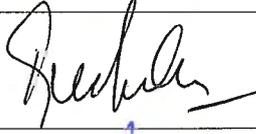
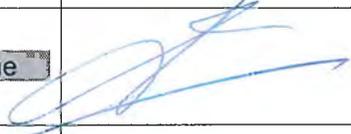
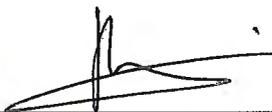
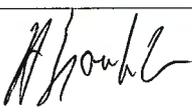
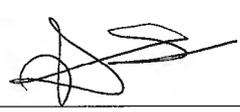
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. BLEUNVEN Yves		M. ROLLAND Benoît 
	A M. BODARD Philippe		
	A M. BOISNEAU Jean-Paul		
	P M. BOISNEAU Philippe		M. VALLEE Mickaël
	P M. BONNEFOUS Nicolas		
	P M. BONNET Maurice		M. MARCELLOT René
	A Mme BONNEVILLE Annick R. par M. Guillaume MAILFERT		M. CHALUS Jean-Pierre M. COMET Henri-Michel
	P M. BONNIN Philippe		
X + chauffeur	P M. BOUCHARDY Christian		Mme VIGNAL Odile
	A M. BOUJOT Jérôme		
	A M. BOUSSARD François		
	A M. BRAVARD Michel		
	P M. BRET Olivier		
	A M. BROCHOT Frédéric		
	A M. BRUGIERE Marc		
	P Mme BRUNY Régine		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. BUIIN Pierre		
X + chauffeur	P	M. BURLOT Thierry		M. LE GOFF Roger
	P	Mme CAROLY Celine		
	P	M. CAUDAL Claude		
	A	M. CAYREL Laurent		
	A	M. CEDELLE Serge		
	A	M. CHALUS Jean-Pierre		
	P	M. CHASSANDE Christophe		
	P	M. CHATRY Thierry		
	P	M. CHELLET Pascal		M. MORANDEAU Philippe
X + chauffeur	P	M. CHITO Christian		
	P	M. COISNE Henri		
	P	M. COLLET Yannick		
	P	M. COLLETER Jean-Yves		
	A	M. COMET Henri-Michel		
	P	M. COUTURIER Christian		

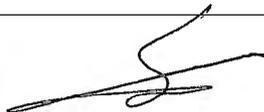
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. COZIC Thierry		
	P Mme D'AUX Anne		
	A M. DAMIE Philippe		
	P M. DAMIENS Jean-Bernard		M. GAILLARD Thierry M. CEDELLE Serge
	A Mme DAVID Isabelle R. par M. Vincent ROYER		
	A M. DE BEAUMESNIL Michel		
	A M. DE BOYSSON Xavier		
	A M. DE CADEVILLE Olivier R. par M. Benoît CHAMPENOIS		M. DAMIE Philippe
	A M. DE GUENIN Philippe R. par Mme Martine GARNIER		
	P M. DE LESPINAY Josselin		
	A M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
	P/A M. DE REDON Louis		
	P M. DEGUET Gilles		M. DOUGE Christophe M. LEFEBVRE André
	A Mme DELAPORTE Blandine		
	A M. DELPUECH Michel		
	A M. DELZANT Eric		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. DEMARCQ François R. par M. Eric GOMEZ		
P	M. DENIS Bernard		
P	M. DHUY Dominique		M. DREVET Vincent
P	M. DIDON Emmanuel		Mme NOARS Françoise
P	M. DORON Jean-Paul		
A	M. DOUCET Claude		
A	M. DOUGE Christophe		
P	M. DRAPEAU Jean-Luc		
A	M. DREVET Vincent		
P	M. DUFRESNOY Philippe		M. DELPUECH Michel
P	M. DURAND Dominique		

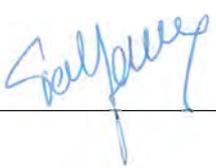
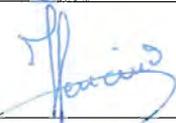
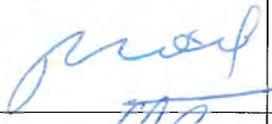
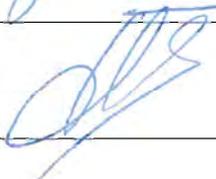
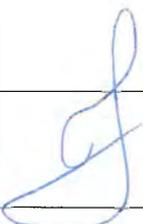
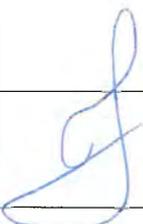
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. FAUCHER Noël		
	P M. FAUCONNIER Jean-Michel		M. DE BOYSSON Xavier
	P M. FAUVEL Auguste		
	P M. FLEUTIAUX Claude		M. GRELICHE Patrice
	P M. FONTAINE Olivier		
	A M. FRECHET Daniel		
	A M. FUZEAU Michel		
	A M. GAGNEUX Jean-Yves		
	A M. GAILLARD Thierry		
	P M. GAILLET Jean-Roch		M. BECHLER Jean-Yves
	P M. GANDRIEAU James		✓
	P M. GANNE Jean-Daniel		
	A M. GASCHET Pierre		
	P M. GAULANDEAU Claude		
	A Mme GAUTHIER Odile		
	P M. GIBEY Jean-Marc		M. BODARD Philippe

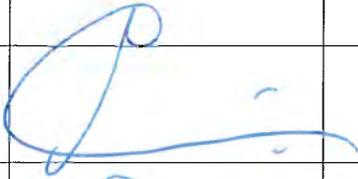
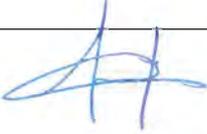
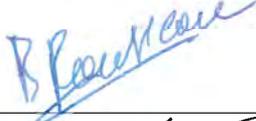
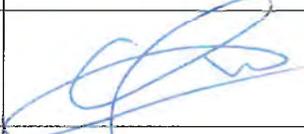
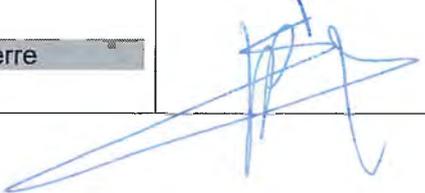
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GILBERT André		
P	M. GOUPY Bernard		
P	M. GOUSSET Bernard		
A	M. GRELICHE Patrice		
P	M. GRIMPRÉ Christian		
P	M. GROSJEAN Francis		M. COZIC Thierry
P	M. GUILLAUME Pierre		
A	M. GUYOT Patrice R. par M. Côme DURAND		Mme BARRET Christiane
P	M. HANGARD Gregory		M. BRUGIERE Marc
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
A	M. HERVE Marc		
P	M. HERVOCHON Freddy		M. BOISNEAU Jean-Paul
A	Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ		
P	M. HUËT Gilles		
A	M. JACQ François R. par Mme Anne GROUHEL PELLOUIN		
P	M. JANVROT Guy		

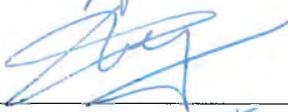
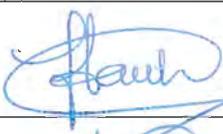
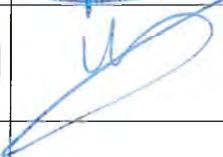
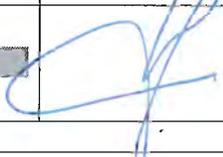
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. JAU Michel	Présent	M. DE OLIVEIRA Emmanuel
	P Mme JODAR Christine		
	A M. LAISNE Loïc		
	P M. LARDON Antoine		
	A M. LASFARGUES Frédéric R. par M. Frédéric WICKER		
	A Mme LASMOLES Isabelle R. par M. Dominique BARTHÉLÉMY		M. MALHERBE Hervé M. FUZEAU Michel
	P Mme LE FAOU Lénaïck		
	A M. LE GOFF Roger		
	P Mme LE SAULNIER Brigitte		
	P M. LECHAUVÉ Michel		
	P M. LEDEUX Jean-Louis		
	A M. LEFEBVRE André		
	P Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	A M. LEFORT Pierre		
	P M. LEIBREICH Johann		
	A M. LEMARE Jacques		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. LONQUEU Benoit		
	P M. LOSTANLEN Georges		
	P M. LUCAUD Laurent		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. MALHERBE Hervé		
	A M. MARCELLOT René		
	A M. MARIE Christian R. par M. Bruno MOÏNE		M. CAYREL Laurent
	A M. MAURIN Bruno		
	P Mme MAUSSION Patricia		
	A Mme MEHEUST Véronique		
	P M. MÈNIER Jean-René		
	P M. MERY Yoann		
	P M. MICHEL Louis		
	A M. MICHELET Paul R. par M. Patrick BÉRTRAND		Mme GAUTHIER Odile M. LAISNE Loïc
	P M. MILLIERAS Christophe		
	P M. MOELO Jean-Yves		
	A M. MORANDEAU Philippe		
X + chauffeur	P M. MORIN Serge		Mme RIAMON Marie-Hélène
	P M. MOSSANT Pierre		
	A M. NAVEZ Marc R. par M. Serge LE DAFNIET		M. VERMEULEN Patrice M. STRZODA Patrick

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A Mme NOARS Françoise		
	P M. PALPACUER Bernard		
	A M. PATURAT Jacques		
President	P M. PELICOT Joël		M. GASCHET Pierre M. DOUCET Claude
	P M. PELLERIN François-Marie		
	P M. PENAUD Jean		
	P M. PETROT Régis		
	P M. PIERSON Jean-Paul		
	P M. PIRIOU Jean-Yves		
	P M. PLESSIS Georges		
	P M. POINTEREAU Remy		M. RABINEAU Pierre
	P M. PRORIOLE Jean		
	P M. QUENOT Gérard		
	A M. QUILLET Lionel		
	A M. RABINEAU Pierre		
	P M. RAMBAUD Eric		M. GAGNEUX Jean-Yves

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme RIAMON Marie-Hélène		
+ chauffeur	P	M. RIOTTE Emmanuel		
	P	M. ROBERT Alain		
	P	M. ROBERT Jacques		
	P	M. ROBERT Jean-François		
	P	Mme ROCHER Isabelle		
	A	M. ROLLAND Benoît		
	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		
+ chauffeur	P	Mme ROUSSET Nathalie		
	P	M. SAILLARD Vincent		M. DE BEAUMESNIL Michel M. AIME Christian
	P	M. SAQUET Christian		
	P	M. SAUMUREAU Marc		
X + chauffeur	P	M. SAUVADE Bernard		M. BRAVARD Michel
	P	M. SAUVEZ Marc		M. BOUJOT Jérôme
	P	M. SIMARD Jean-Pierre		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. SOUBOURQU Christian		
A	M. STRZODA Patrick		
P	M. TAUFFLIEB Eric		
P	M. THOMAZO Roger		M. HERVE Marc
P	M. TIENGOU Alain		
P	M. TROUVAT Pierre		
A	M. VALLEE Mickaël		
A	M. VATIN Thierry R. par Mme Florence LAUBIER		M. DELZANT Eric
P	M. VENDROT Michel		
A	M. VERMEULEN Patrice		
P	M. VIGIER André		
A	Mme VIGNAL Odile		
P	M. VOISIN Jean-Bernard		
P	Mme YVARD Séverine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	175

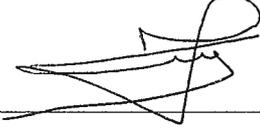
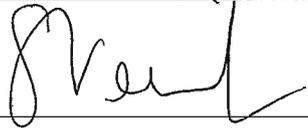
Présents : 130
Dont représentés : 14
Pouvoirs donnés : 45
Absents : 55

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 4 novembre 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

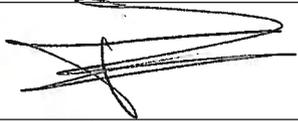
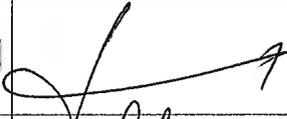
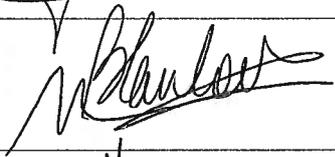
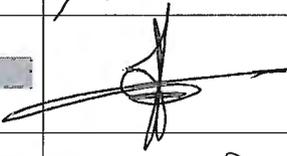
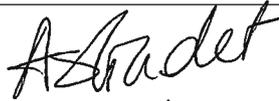
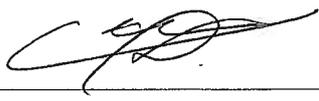
		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ Virginie	
	P	M. GUTTON Martin	
	A	M. MARTINOT Bertrand	
	P	Mme STEINFELDER Mauricette	

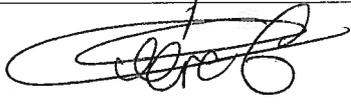
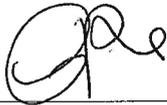
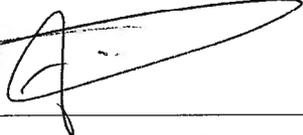
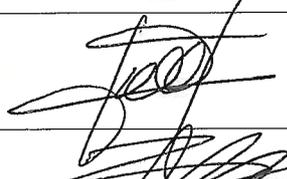
COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 4 novembre 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

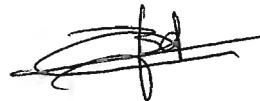
Participent également

	NOM	EMARGEMENT
	P M. ARIAUX Etienne	
	P M. ARRONDEAU Jean-Pierre Animateur	
	P Mme BLANLOEIL Nathalie Responsable dossier environnement CRA du Centre	
	P M. CARTIER Johnny	
	P M. CHAPLAIS Samuel Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire	
Ne déjeune pas	P M. DAUPHIN Jean-Baptiste	
	P Mme DEVAUX-ROS Claire	
	P Mme GADET Astrid Animatrice	
	P Mme GIRAUD Anaïs	
Mme déjeune pas	P M. JOLY Véronique	
	P M. LAUNAY Adrien Animateur	
	P M. LEGEARD Nathanaël	
	P M. OUDIN Rémi	

	NOM	EMARGEMENT
	P M. PROSPER Julien	
	P Mme PROY Dominique	
	P Mme QUÉMENER Catherine	
	P Mme RAFFARD Catherine	
	P Mme RAPOSO Sophie	
	P Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	
	P M. RIDEAU Rodolphe <i>Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques</i>	
	P M. RIVOAL Florian <i>Chargé de mission</i>	
	P M. TÉLASCO André	
+ chauffeur	P M. VALLEÉ Thierry <i>Président de la CLE Sage Yèvre-Auron</i>	
	P M. VALLET Charles	
	P Mme WHITEN Aude <i>Accompagne M. Burlot</i>	

	P Technicien Power vote	
--	-------------------------	--

M. BOISGARDY Laurent
Animateur SAGE Cher amont



Mylène MAZZOCCO
Animatrice accord programmation



Roman CHAUVIERE
Conseil départemental SG

